

# SNUipp 61 (FSU)

Maison des associations  
16, rue Etoupée  
61000 Alençon

Tel / Fax : 02.33.26.80.95  
snu61@snuipp.fr

## FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PERMUTATIONS INFORMATISEES 2011

Nom ..... Prénom : .....

Adresse personnelle .....

Tel : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....

Poste actuel : .....

Vous êtes **Instit ... PE ... PE hors classe** (entourez votre situation)

### ELEMENTS DU BAREME

<b>Échelon au 31/12/2010</b>									
échelon	<input type="text"/>	Date d'effet	<table border="1"> <tr> <th>jour</th> <th>mois</th> <th>année</th> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	jour	mois	année	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
jour	mois	année							
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>							
<b>Ancienneté dans le département au 31/08/2010</b>									
Ne pas prendre en compte les années de disponibilité		ANNEES	MOIS						
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>						
<b>Mutation pour garde d'enfant alternée et droit de visite</b>									
Situation au 1er septembre 2010			<table border="1"> <tr> <td>oui</td> <td>non</td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </table>	oui	non	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
oui	non								
<input type="text"/>	<input type="text"/>								
<b>Nombre d'enfants à charge</b> (moins de 20 ans) au 1/09/2010									
<input type="text"/>			<input type="text"/>						
<b>Rapprochement de conjoints (situation au 01/09/10)</b>									
(entourer)	Marié (ée)	Pacsé.e certifiant d'un avis commun d'imposition	Vie maritale avec reconnaissance commune d'un enfant né ou à naître avant le 1er janvier 2011						
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>						
<b>Durée de séparation</b>									
du.....au.....		années	mois						
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>						
<i>L'année en cours compte si la séparation est effective au 01/09/2010.</i>									
<b>Capitalisation pour renouvellement du 1er VOEU</b>									
Combien de fois avez-vous renouvelé votre 1er vœu sans interruption ?		<input type="text"/>	lère participation .....						
<input type="text"/>		<input type="text"/>	<input type="text"/>						

### NE PAS REMPLIR

⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
⇒	<input type="text"/>
	<input type="text"/> <b>total</b>

voeux	RANG	N° départ	Nom du départ

**MAJORATION de 500 points**

Avez-vous demandé une majoration de 500 points pour cas exceptionnel  
**OUI.....NON**

### FICHE A RENVOYER A :

SNUipp 61 (FSU)  
Maison des associations  
16, rue Etoupée  
61000 ALENCON

## Quelques chiffres sur les permutations 2009 / 2010 dans l'Orne



L'an dernier 150 collègues du département ont souhaité quitter l'Orne par le biais des permutations informatisées. Sur ces 150 demandes, 46 concernaient le Calvados, 32 la Manche, 26 la Sarthe et 11 l'Ille et Vilaine.

Seules 26 demandes ont obtenu une réponse positive, ce qui représente un taux de satisfaction de 17,33 %. Ce taux nous place dans la cohorte des 10 derniers départements.

- Départs obtenus l'année dernière:

5 vers le Calvados, 9 vers la Manche, 7 vers la Sarthe, 2 vers l'Ille et Vilaine, 1 vers la Savoie, 1 vers les Deux-Sèvres, 1 vers l'Allier.

On constate des disparités importantes en ce qui concerne les conditions nécessaires pour quitter l'Orne en fonction des départements convoités.

- ⇒ Ainsi, sur les 46 demandes vers le Calvados il y a eu, l'an dernier, 5 départs avec le plus petit barème de 410 points.
- ⇒ Vers la Manche, pour 32 demandes il y a eu 9 départs, avec un barème de 381 pour le dernier intégré.
- ⇒ À l'opposé, un barème de 35 suffisait pour intégrer la Sarthe qui a vu 7 demandes sur 26 satisfaites.

### Les 500 points

Si nous approuvons l'attribution des 500 points dans les situations de handicap avec reconnaissance auprès de la MDPH, nous regrettons que seule cette notion, excluant ainsi de facto, les demandes pour raisons sociales soit prise en compte pour l'obtention de ces points. Nous dénonçons ce manque de considération pour des collègues risquant de se trouver sans solution, en grande difficulté personnelle et/ou familiale.